

Annexe 1 : Désignation

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

08/11/2023

N° E23000177 /38

le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 08/11/2023

CODE : 2

Vu enregistrée le 26/10/2023, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de l'Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création de nouveaux casiers de stockage de déchets pour l'installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Satolas-et-Bonce (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François JAMMES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Marc-Jérôme HASSID est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de l'Isère, à la société SUEZ RV Centre Est, à Monsieur François JAMMES et à Monsieur Marc-Jérôme HASSID.

Fait à Grenoble, le 08/11/2023

Le président,


Jean-Paul WYSS